



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 27 juin 2016  
C.28.202 - SIPP - ab

**Résolution de Mme Gaëlle Lapique du 12 avril 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts : « Lausanne commercialise-t-elle des données sur ses habitant-e-s ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 avril 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts « Lausanne commercialise-t-elle des données sur ses habitant-e-s ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Gaëlle Lapique :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe clairement et systématiquement les Lausannois que leurs données pourraient être transmises au BVA et qu'ils sont en droit de refuser de figurer sur ces fichiers (option opt-out) ».*

**Réponse de la Municipalité**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, chaque nouvel habitant de Lausanne, de même que tout résident vivant un événement d'état civil (mariage, divorce, naissance, accession à la majorité civile, etc...) reçoit, en complément de son certificat d'inscription, une fiche d'informations établie par le Service cantonal de la population, en coordination avec la Préposée à la protection des données et à l'information. Ce document explique ce qu'est la Fondation BVA, les données qui lui sont transmises par la commune, à quoi elles sont destinées et dans quel cadre elles sont utilisées.

Chaque habitant a désormais la possibilité de faire valoir son droit d'opposition à la transmission de ses données personnelles au BVA de façon simple, chaque fiche étant pré-remplie et ne nécessitant plus qu'une signature et la date.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch